

Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport

Sandra L. Kirby et Lorraine Greaves

Volume 10, numéro 1, 1997

D'actualité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057909ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057909ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kirby, S. L. & Greaves, L. (1997). Un jeu interdit : le harcèlement sexuel dans le sport. *Recherches féministes*, 10(1), 5–33. <https://doi.org/10.7202/057909ar>

Résumé de l'article

Cette étude porte sur le problème du harcèlement et de l'abus sexuels dans le sport de haut niveau. Des recherches faites au Canada et au Royaume-Uni démontrent que le harcèlement et l'abus sexuels constituent toujours un problème sérieux et répandu. En 1993, des athlètes canadiens ont révélé à la télévision nationale, l'existence de cas de harcèlement et d'abus sexuels dans des sports très populaires au pays, soit l'aviron, le volleyball et la natation. Ces révélations ont provoqué des remous. Des organisations sportives nationales se sont alors lancées dans le développement effréné de politiques sur le harcèlement sexuel, comme si elles cherchaient à se protéger autant qu'à protéger leurs athlètes. Les résultats de notre enquête auprès des athlètes des équipes nationales du Canada confirment que le harcèlement et l'abus sexuels sont de sérieux problèmes dans le sport de haut niveau et soulignent l'importance de repérer cette violence, d'en connaître le motif et de trouver la raison de sa persistance dans le sport aujourd'hui.

Un jeu interdit: le harcèlement sexuel dans le sport¹

Sandra L. Kirby et Lorraine Greaves

Le harcèlement et l'abus sexuels dans le sport constituent un problème social qui existe depuis plusieurs années. Pourtant, il n'a reçu l'attention du public que récemment par des cas comme celui de Graham James, entraîneur de hockey mineur au Canada, ou de Paul Hickson, entraîneur national de natation en Angleterre, ou encore de Thomas Hamilton, qui a assassiné des enfants à l'école Dunblane en Écosse². Le 2 janvier 1997, Graham James a été condamné à une peine de trois ans et demi de prison pour des agressions sexuelles perpétrées pendant plusieurs années sur deux jeunes joueurs de hockey à sa charge³. Paul Hickson, pour sa part, a reçu une peine de 17 ans pour des agressions sexuelles contre deux jeunes nageuses de son équipe (Brackenridge, Summers et Woodward 1995). Le 13 mars 1996, Thomas Hamilton s'est suicidé après avoir assassiné 14 élèves et leur enseignante; grâce à son travail bénévole dans une variété de clubs sportifs, il avait des contacts fréquents avec des enfants. Ces trois hommes ont en commun le fait d'avoir utilisé l'environnement sportif pour avoir accès aux enfants.

Nous soutenons que les personnes qui enseignent dans le domaine du sport et entraînent des jeunes ont conscience de l'étendue et de la gravité du problème, mais pourtant bien peu d'athlètes ont porté plainte contre leurs agresseurs. L'absence de plaintes peut avoir conduit les gens du monde sportif à croire qu'il y a peu de cas de harcèlement et d'abus sexuels dans leur milieu ou encore que cela n'existe pas parmi leurs collègues. Toutefois, au fur et à mesure que la presse nationale et internationale dévoile des cas célèbres d'abus sexuels perpétrés par des entraîneurs sur des athlètes, le refus d'admettre l'existence de l'abus sexuel s'estompe devant les nombreuses et importantes poursuites légales intentées contre des entraîneurs bien en vue sur les plans national et international (Brackenridge 1996: 3).

1. Nous aimerions remercier le Programme de recherche appliquée au sport de Sport Canada de l'appui constant apporté au cours de notre recherche.
2. Pour la couverture de presse de l'histoire de Graham James, voir le *Winnipeg Free Press*, 4 janvier 1997: 1, le *Globe and Mail*, 14 janvier 1997: A1, et *The Gazette*, 11 janvier 1997: A16. Pour celles de Paul Hickey et de Thomas Hamilton, voir Brackenridge (1996).
3. *Winnipeg Free Press*, 4 janvier 1997: 1.

Un certain nombre d'études sur le harcèlement et l'abus sexuels dans le sport ont été réalisées récemment en Angleterre par Brackenridge (1987, 1990, 1993, 1994, 1996, 1997a et 1997b) et au Canada par Kirby (1994) et Lenskyj (1992 et 1994). Toutefois, aucune n'a porté auparavant sur la nature et l'ampleur du harcèlement et de l'abus sexuels vécus par les athlètes dans les diverses disciplines sportives et aux différents niveaux de compétition. Même si des études effectuées à l'extérieur du monde sportif dévoilent les types variés de violence sexuelle vécus par des femmes et des enfants, elles n'ont pas précisément abordé les cas de harcèlement et d'abus sexuel dans le contexte sportif. Puisque tous les paliers de gouvernement et des organisations sportives cherchent maintenant à adopter des mesures préventives, il est essentiel qu'ils comprennent bien la nature et l'étendue des problèmes en question dans le sport.

Le présent article expose les résultats de la première enquête d'envergure nationale menée auprès des athlètes appartenant aux équipes nationales du Canada dans le but de repérer les cas de harcèlement et d'abus sexuels. Ces résultats fournissent de l'information de base sur le niveau de sensibilité des athlètes à l'égard de ces questions, sur leurs expériences en la matière et sur leurs idées quant aux mesures à prendre pour éliminer ces formes d'abus du monde sportif. Ils démontrent clairement que le harcèlement et l'abus sexuels dans le sport sont des problèmes majeurs au Canada. Notre étude comble donc l'une des plus grandes lacunes de la recherche, c'est-à-dire le besoin de définir, de décrire et de compiler les diverses formes de violence sexuelle qui existent dans le sport de haute performance.

L'agression et le harcèlement sexuels envers les femmes, les enfants et quelques hommes ne sont pas un phénomène nouveau. En fait, des chercheuses telles que Brackenridge (1994), Clark et Lewis (1977) ainsi que Levine (1996) font remarquer que ces vieilles pratiques ont, depuis trop longtemps, été politiquement et, comme le dit Levine, juridiquement interprétées comme des faits attribuables à des problèmes individuels plutôt qu'à un problème systémique.

Il devient de plus en plus évident que le problème du harcèlement et de l'abus sexuels dans le sport provient de l'organisation elle-même et qu'il existe à des niveaux qui égalent ou surpassent les taux relevés dans chacune des autres sphères de la société canadienne. Il est manifeste également qu'il y a un déni ou une fuite devant ce problème de la part de certaines autorités sportives (Brackenridge 1994: 1). Comme les activités sportives se déroulent en grande partie à l'intérieur du secteur bénévole, c'est-à-dire en dehors des règlements en vigueur dans les milieux de travail, il est difficile d'évaluer l'ampleur du problème, de le régler et donc de l'éliminer. C'est un milieu facile d'accès pour ceux ou celles qui ont des motifs sexuels (Brackenridge 1994) et la loi du silence dans la fraternité sportive, y compris parmi les athlètes, assure aux harceleurs ou aux auteurs de délits sexuels une sorte d'immunité diplomatique qui les protège de toute investigation.

Des athlètes de haut niveau se retrouvent devant un terrible dilemme: «jouer le jeu», même si c'est un jeu «interdit», pour garder leur place dans l'équipe ou par crainte des conséquences d'une dénonciation, ou bien dénoncer ce «jeu interdit», mais n'obtenir que peu ou pas d'appui de la part de l'organisation comme de celle de leur entourage sportif immédiat. Les athlètes reçoivent, en effet, très peu de soutien personnel de leurs collègues. Le risque encouru est la non-sélection dans la formation des équipes nationales ultérieures. En un sens, le sport de haut niveau est, comme on le dit en anglais, *the only game in town* («le seul jeu en ville»), et les athlètes n'ont d'autre choix que de se laisser ainsi exploiter lorsqu'ils et elles veulent réussir dans la compétition sportive.

La méthodologie

Le but de notre enquête⁴ était d'évaluer la nature et l'ampleur des problèmes de harcèlement et d'abus sexuels vécus par les athlètes de haute performance du Canada. Nous espérons que les résultats obtenus auront un effet sur les politiques et la procédure en vigueur dans le système sportif canadien, qui cherche à offrir à chaque athlète la possibilité de vivre une expérience de qualité.

Notre demande de subvention à Sport Canada incluait une enquête qui devait être faite aux Jeux du Commonwealth à Victoria en Colombie-Britannique. Les athlètes, hommes et femmes, devaient être invités à des ateliers sur le harcèlement et l'abus sexuels avec des collègues du même sexe. Toutefois, la subvention de recherche ayant été obtenue seulement après la fin de ces jeux, nous avons opté pour le plan «B», c'est-à-dire un questionnaire plus poussé qui fut envoyé par la poste aux athlètes figurant sur la liste d'envoi «Athletes CAN», soit tous les athlètes qui font actuellement partie des équipes nationales canadiennes ou ont pris leur retraite récemment (au cours des cinq dernières années). Le présent article repose donc sur les résultats de l'enquête faite en 1996⁵.

Nous avons choisi cette méthode parce qu'elle permettait aux athlètes de répondre au questionnaire au moment et à l'endroit qui leur convenaient le mieux. C'est aussi la seule méthode qui permette de recueillir de l'information sur une large échelle et pour une population entière sans compromettre la confidentialité des réponses et l'anonymat des personnes. La totalité des athlètes figurant sur la liste d'envoi d'«Athletes CAN» ont donc reçu le questionnaire à domicile ainsi qu'une enveloppe-réponse affranchie à l'organisme. Ce faisant, notre correspondance n'aurait pas paru anormale et n'aurait pas suscité de questions si l'athlète habitait avec d'autres.

-
4. Nous avons mené l'enquête en collaboration avec l'Association des athlètes canadiens, grâce à une subvention du Programme de recherche appliquée au sport de Sport Canada.
 5. L'enquête élaborée en 1995 est basée sur le questionnaire du *Women's Safety Project* conçu par Mélanie Randall et Lori Haskell (1995). Elle a été traduite de l'anglais au français par Hélène Pelletier.

Le questionnaire a été envoyé à 1 200 athlètes, en décembre 1995. N'ayant aucun accès aux noms ni aux lieux ni même à la discipline des répondants et des répondantes, nous ne pouvions pas faire un second envoi pour inciter les gens à répondre, ce qui aurait eu pour effet d'augmenter le taux de réponse. Par ailleurs, nous n'avons pas pu non plus répondre aux questions ou aux critiques soulevées par les athlètes ni rapporter aux autorités les cas d'abus signalés.

Sachant que les athlètes soumis à l'enquête étaient souvent à l'extérieur pour participer à des compétitions ou à des camps d'entraînement, nous avions prévu qu'un certain nombre de questionnaires ne seraient pas retournés avant un certain temps et nous n'avons commencé l'analyse des réponses que plus de trois mois après la date d'envoi initiale. Tous les questionnaires reçus jusqu'au 1^{er} mars 1996 ont servi à l'analyse dont les résultats sont présentés ici.

Sur les 1 200 copies envoyées, 266 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 22,2 %. Nous considérons qu'il s'agit là d'un taux très élevé, que nous attribuons en partie au fait que nous n'avons eu aucun contact direct avec la liste d'adresses et que nous ne connaissions pas l'identité ni l'affiliation sportive des répondantes et des répondants.

Le questionnaire comportait plusieurs parties. Après un mot de présentation à notre sujet (l'une de nous a une longue expérience en recherche sur la violence, tandis que l'autre possède une grande connaissance du monde du sport au Canada tant comme athlète, entraîneuse et militante que comme chercheuse), de l'information était fournie sur la raison d'être du questionnaire et sur la façon dont l'analyse des résultats respecterait les principes de confidentialité et d'anonymat. Puis nous offrions les définitions suivantes aux athlètes pour les aider à répondre au questionnaire:

Abus sexuel: L'abus sexuel est défini comme toute activité sexuelle pratiquée contre la volonté et le consentement de la victime. Ceci comprend le fait d'être forcé(e) de s'engager dans une relation sexuelle non désirée et de participer à des actes sexuels désagréables, violents ou apeurants. Vous pouvez être agressé(e) sexuellement sans être touché(e). Si vous avez été forcé(e) de regarder des actes sexuels, des films ou des vidéocassettes ou de lire des magazines pornographiques, c'est un abus sexuel. Si quelqu'un refuse continuellement de respecter votre intimité quand vous vous habillez ou quand vous êtes dans la salle de bain, c'est aussi un abus sexuel.

Harcèlement sexuel: Il s'agit d'une forme d'abus sexuel. Tout comportement sexuel non désiré ou toute sollicitation ou avance sexuelle faite à un individu ou à un groupe par un autre individu ou groupe de personnes du même sexe ou de sexe opposé qui sait (ou devrait savoir) que l'attention n'est pas désirée constitue un abus de pouvoir. Souvent, le harceleur est en position d'autorité et un exploiteur potentiel.

Agression sexuelle ou viol: Ces actes sont définis comme des crimes violents de pouvoir dans lesquels l'activité sexuelle est utilisée comme une arme. L'agression sexuelle ou le viol est un acte violent, intentionnel, qui force quelqu'un(une) à une activité sexuelle, qu'il soit posé par un(e) étranger(ère) ou par une personne connue en qui on a confiance.

Le questionnaire se poursuivait en cinq parties où chaque athlète devait fournir des renseignements personnels et préciser ses expériences dans le contexte sportif. Par ce questionnaire, nous voulions obtenir des données anonymes à caractère sociodémographique mais aussi des indications sur le degré de sensibilisation au problème du harcèlement sexuel, ce que les athlètes avaient vu ou entendu dire à ce sujet, leurs expériences personnelles à cet égard dans le milieu sportif et ce qui devait être fait, à leur avis, pour l'enrayer.

Mis à part les questions à caractère sociodémographique, toutes les questions de l'enquête étaient liées aux expériences vécues *dans un contexte sportif* et nous avons bien précisé aux athlètes que la recherche portait sur des événements vécus durant leur passage dans le milieu sportif. Nous avons aussi demandé aux répondantes et aux répondants de décrire chaque fois seulement les expériences les plus marquantes. Une section particulière du questionnaire s'attardait sur les expériences que les athlètes avaient trouvées traumatisantes. Cependant, le présent article est consacré aux données quantitatives de l'enquête même si des données qualitatives ont aussi été recueillies.

Résultats

Les résultats de la recherche sont présentés ici sous forme d'analyse statistique non paramétrique. Ils proviennent des questionnaires dûment remplis et retournés, donc d'un échantillon de volontaires. Il importe de préciser également que, même si les chiffres que nous allons exposer indiquent un niveau élevé de harcèlement sexuel et d'abus, ils ne rendent pas compte de tout ce dont les athlètes ont été victimes. Nous n'avons aucune donnée sur de tels agissements en dehors du sport ni d'ailleurs sur tous les incidents qui se produisent en milieu sportif. De ce fait, nous pouvons affirmer que les résultats de notre enquête ne représentent en réalité que la pointe de l'iceberg du harcèlement et de l'abus sexuels dans le sport d'élite au Canada.

Les répondantes et les répondants

L'athlète typique ayant répondu à notre enquête fait encore partie d'une équipe nationale et y est même depuis plus de cinq ans. C'est une personne âgée de 25 ans en moyenne, non mariée et sans enfants, qui a vécu avec ses parents pendant la majorité des années passées dans le monde de la compétition, et dont le revenu personnel global était de 10 000 \$ en 1995. Cette personne a obtenu son diplôme d'études collégiales et elle se consacre au sport à temps plein tout en travaillant ou en fréquentant l'école aussi à temps plein. Par ailleurs, l'athlète type est la plupart du temps de race blanche, anglophone et n'a eu qu'un seul entraîneur ou qu'une seule entraîneuse pendant son expérience dans une équipe nationale.

Davantage de femmes que d'hommes ont répondu au questionnaire, soit 55,6 % comparativement à 44,4 %. Cela constitue une surreprésentation des femmes puisque, en moyenne, les femmes sont présentes dans seulement 30 à 35 % des équipes internationales participant aux différents jeux⁶. Cela peut aussi signifier que les femmes se sentent plus visées que les hommes par le problème du harcèlement sexuel.

Au moins 75 % des répondantes et des répondants sont actuellement membres d'une équipe nationale et participent encore aux compétitions; 55 % sont des femmes. Parmi les athlètes à la retraite, le taux s'élève à 59 % ($p < 000$). La plupart ont fait partie d'une équipe nationale pendant plusieurs années, soit en moyenne 5,38 années, avec un écart de 1 à 20 ans. La réponse la plus fréquente a été de trois ans, ce qui donne une courbe asymétrique à droite. On soupçonnait depuis longtemps que les athlètes à la retraite se sentiraient plus libres de parler de leurs expériences, en particulier de celles qui les ont perturbés durant leur carrière dans la compétition. Ce fait peut expliquer la proportion élevée d'athlètes féminines ayant participé au sondage.

La plupart des athlètes ont vécu ou vivent en banlieue ou en région rurale, tandis que 41 %, sont en région urbaine. Le lieu de résidence des personnes ayant participé à l'enquête reflète aussi *grosso modo* la répartition de la population canadienne avec 27 % et 22 % d'athlètes venant des deux provinces canadiennes les plus peuplées, l'Ontario et le Québec respectivement. Des réponses sont parvenues de toutes les provinces et des territoires, sauf de l'Île-du-Prince-Édouard.

En ce qui a trait à l'âge et à l'état matrimonial, au moins 50 % des athlètes qui ont répondu à notre questionnaire ne sont pas mariés et ne cohabitent avec personne; 38 % sont mariés ou vivent en cohabitation et 9 % ont répondu «autres». L'âge moyen est de 25,8 ans (l'écart allant de 14 à 60 ans). Les athlètes disent avoir quitté la maison à l'âge de 18,9 ans en moyenne (l'écart d'âge allant de 11 à 32 ans). Il n'est pas étonnant de constater que 11,3 % seulement ont des enfants. Toutefois, cela tient peut-être aussi au fait qu'il est difficile d'avoir une carrière sportive et des enfants simultanément.

D'un point de vue économique, les répondantes et les répondants sont relativement pauvres et une personne sur cinq seulement a quelqu'un à charge, un résultat prévisible puisque la majorité sont encore dans le monde de la compétition et que le salaire et le parrainage ont toujours été minimaux au Canada. En effet, au moins 50,0 % des 266 athlètes gagnent moins de 10 000 \$ par année; 7,2 % seulement gagnent 50 000 \$ ou plus. Le salaire moyen des athlètes au Canada est de 17 000 \$.

Comme prévu, ce sont les athlètes à la retraite qui touchent les salaires les plus élevés, soit en moyenne 26,4 % de plus que leurs collègues encore en activité ($p < 000$).

6. Par exemple: les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux paralympiques (Kirby et LeRougetel 1992).

Le niveau de scolarité des athlètes de notre enquête est très élevé comparativement au niveau moyen de scolarité au Canada qui se situe à la fin des études secondaires⁷. Seulement 38,0 % des athlètes n'ont pas dépassé le secondaire, dont plusieurs (7,3 %) n'ont toutefois pas encore 18 ans. Par ailleurs, 52 % ont terminé leurs études collégiales ou un premier cycle universitaire ou bien des études de deuxième ou de troisième cycle. Bon nombre sont toujours aux études et n'ont pas encore atteint leur plus haut niveau de scolarité. Nous avons donc affaire à un groupe de personnes très instruites.

En ce qui a trait à l'entraînement, 48 % des répondantes et des répondants affirment s'entraîner à temps plein et 33 %, à temps partiel. De plus, toutes ces personnes ont également un travail rémunéré: 25,2 % à temps complet et 14,7 % à temps partiel; en outre, 6,0 % travaillent à leur compte. Les étudiantes et les étudiants à temps plein représentent 32 % de l'ensemble. Les catégories se chevauchent toutefois: en effet, une personne peut être classée dans plusieurs catégories, ce qui donne pour résultat que 13,9 % des athlètes occupent un emploi tout en se consacrant au sport à temps plein.

Dans une proportion de 85 %, les athlètes se décrivent comme étant de race blanche. Le reste, 15 %, se répartit à peu près également entre les catégories suivantes: «aborigène», «asiatique», «africaine», «mixte» et «québécoise». Au moins 94 % des athlètes sont nés au Canada. Quant à leur préférence linguistique, 76 % choisissent de parler anglais et 21 % de parler français. Seulement 3 % se disent parfaitement bilingues. Cela reproduit, de façon grossière, la répartition canadienne qui indique qu'une personne de citoyenneté canadienne sur quatre est de langue maternelle française.

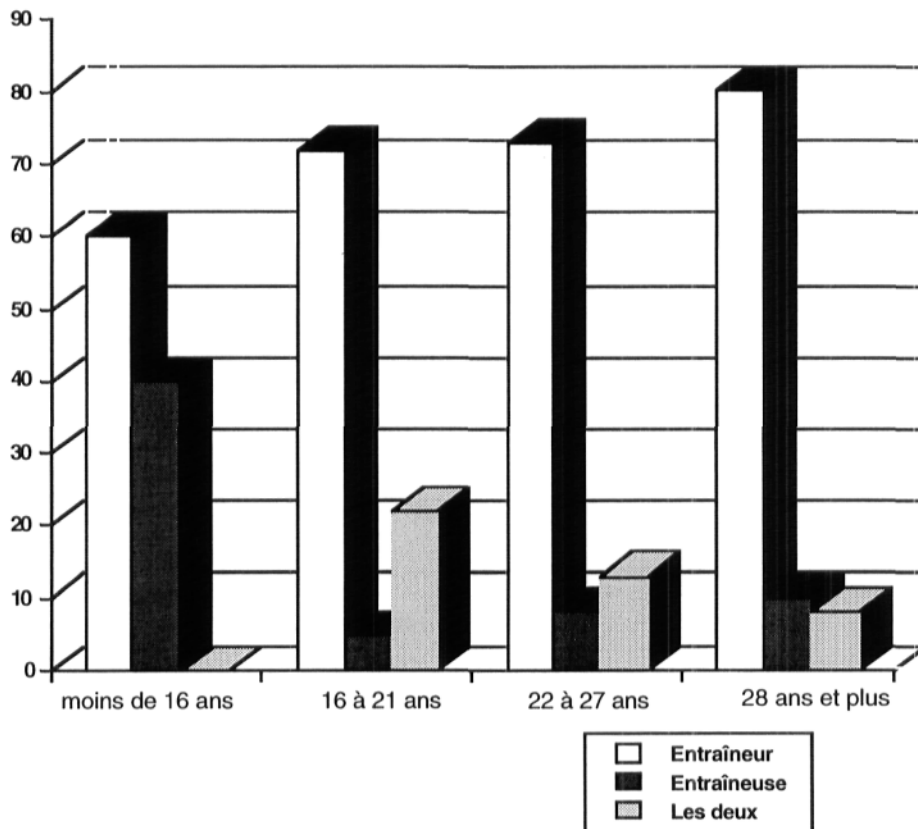
De façon surprenante, 40 des 266 athlètes (15 %) déclarent avoir une incapacité permanente ou une condition qui demande un suivi médical. La question leur avait été posée dans l'intention de préciser si les athlètes appartenaient à ce qu'on appelle les équipes spéciales, telle que l'équipe canadienne para-olympique. Dans notre enquête, les athlètes semblent avoir donné une réponse positive dans les cas de blessures sévères dans le sport.

Nous avons aussi demandé aux athlètes si, durant la majeure partie du temps passé dans l'équipe nationale, leur entraînement s'était déroulé avec un homme, une femme ou les deux. Les réponses se répartissent comme suit: 10 % des athlètes ont fait leur entraînement principalement avec des femmes, 75 %, avec des hommes et 14 %, autant avec des femmes qu'avec des hommes. Quand on met en corrélation ces données avec l'âge des athlètes, on constate que 60 % des jeunes de moins de 16 ans s'entraînent avec des femmes et 40 % avec des hommes. À mesure que les athlètes vieillissent, les chances de s'entraîner avec des hommes augmentent à 72 % pour les 16 à 21 ans, à 73 % pour les 22 à 27 ans et jusqu'à 80 % pour les 28 ans et plus. Les chances de s'entraîner avec une femme chutent avec la même rapidité (voir figure 1).

7. En 1991, au Canada, la proportion des diplômées et des diplômés universitaires chez les personnes de 15 ans et plus s'élevait à 10 % pour les femmes comparativement à 13 % pour les hommes. Les premières ont plus de probabilités que les seconds d'avoir acquis d'autres types de formation postsecondaire (Statistique Canada 1995: 57).

Figure 1

Sexe de la personne en charge de l'entraînement selon l'âge des athlètes



Dans les équipes nationales, l'entraînement est une profession où les hommes dominent. Si on compare le sexe des entraîneurs et des entraîneuses avec celui des athlètes, il apparaît alors (voir tableau 1) une image dérangeante qui confirme notre observation.

Tableau 1

Sexe de la personne en charge de l'entraînement selon le sexe des athlètes

	Entraîneuse (%)	Entraîneur (%)	Total (%)
Athlètes féminines	16,5	65,5	16,9
Athlètes masculins	1,7	87,2	11,1

Tous les athlètes masculins, sauf 1,7 %, s'entraînent soit avec des hommes seulement, soit avec des femmes et des hommes. D'autre part, dans 83,5 % du temps, les athlètes féminines le font avec des hommes seulement ou avec des hommes et des femmes. Moins d'un cinquième des athlètes féminines s'entraînaient avec des femmes seulement au moment où elles étaient des athlètes de haut niveau ($p < 0,001$).

La sensibilisation des athlètes au problème du harcèlement sexuel

Au début du questionnaire, nous demandions aux athlètes de lire les définitions du harcèlement sexuel, de l'abus sexuel et du viol puis de répondre aux questions portant sur les problèmes qui s'y rapportent. Il apparaît que le harcèlement sexuel constitue un problème pour 80 % des athlètes de notre enquête. La répartition des réponses est la suivante: les deux cinquièmes des athlètes pensent que le harcèlement, l'agression ainsi que le viol sont tous les trois des problèmes; un cinquième pense qu'il n'y a que l'agression et l'abus sexuels qui posent problème; un autre cinquième croit que seul le harcèlement sexuel constitue un problème et, enfin, les autres estiment qu'aucun de ces actes n'est un problème. Une forte proportion des personnes sensibilisées à ces problèmes, soit 62,1 %, sont des femmes. Le sexe du répondant ou de la répondante est significatif ($p < 0,018$) par rapport au degré de sensibilisation à ces problèmes parmi les athlètes. Il n'est pas surprenant de voir que les athlètes féminines semblent beaucoup plus portées à juger que tous ces comportements représentent des problèmes.

Il y a cependant une différence entre penser qu'une chose existe et avoir de l'information précise à cet égard. La plupart des athlètes (68 %) ont obtenu l'information à ce sujet de diverses sources; le tiers seulement ont entendu parler de ces problèmes à l'intérieur du milieu sportif et, le plus souvent, de la part d'autres athlètes.

Nous retrouvons un nombre à peu près égal de réponses affirmatives aux questions: «Est-ce que quelque chose doit être fait au sujet de ces problèmes existant dans le sport?» et «Pensez-vous que ces problèmes existent dans le sport?», soit 81,2 % et 80,0 % respectivement ($p < 0,000$) ce qui montre que les athlètes font preuve de cohérence dans leurs réponses. Encore une fois, davantage de femmes que d'hommes pensent que «quelque chose doit être fait» ($p < 0,001$). Ces réponses indiquent que le harcèlement et l'abus sexuels sont perçus différemment par les femmes et par les hommes, et qu'un lien très fort existe entre le degré de sensibilisation des athlètes et leur conviction dans la nécessité d'entreprendre des actions pour changer la situation.

En dépit des niveaux relativement élevés de sensibilisation, de façon paradoxale, seulement 13,9 % des athlètes se sentent personnellement vulnérables au harcèlement ou à l'abus sexuels. La majorité des athlètes semblent être au courant que des abus se produisent mais ne trouvent pas qu'il y ait un risque dans leur propre cas. Les athlètes féminines (22,3 %) sont plus nombreuses à se croire vulnérables que les athlètes masculins (3,4 %) ($p < 0,000$). Parmi les athlètes en activité qui s'estiment vulnérables, 86,4 % sont des femmes; chez les athlètes à la retraite, le taux s'élève à 92,9 %. Pour ce qui est des athlètes actuellement à l'entraînement et ceux et celles retraités qui ne ressentent pas de vulnérabilité ($p < 0,002$), la répartition entre les sexes est à

peu près égale. En d'autres mots, ces chiffres montrent que non seulement les athlètes féminines se jugent plus conscientes des problèmes mais qu'elles se considèrent aussi comme plus vulnérables, et ce, de façon plus significative que leurs collègues masculins, même après qu'elles ont quitté la compétition.

Le sentiment de vulnérabilité décroît avec l'âge des athlètes. Cependant, parmi les athlètes des équipes nationales, une personne sur sept (N = 37) se sent vulnérable devant une certaine forme de harcèlement ou d'agression sexuelle.

Tableau 2
Athlètes qui se sentent vulnérables au harcèlement ou à l'abus sexuels
selon la situation professionnelle et l'âge

Situation professionnelle	Âge			
	16 à 21 ans (%)	22 à 27 ans (%)	28 ans ou plus (%)	
Athlètes en activité	45,5	40,9	13,6	(p < 04)
Athlètes à la retraite	0,0	64,3	35,7	(n.s.)

Au total, 184 athlètes (69,5 %) affirment se sentir très en sécurité dans le sport, soit 80 femmes et 104 hommes, ce qui laisse moins de la moitié des femmes et un dixième des hommes, soit 29,3 % de l'ensemble, qui ne s'estiment pas complètement en sécurité⁸.

Tableau 3
Sentiment de sécurité des athlètes dans le sport selon le sexe

Sexe	Sentiment de sécurité		
	Très en sécurité (%)	Pas très en sécurité (%)	Total (%)
Athlètes féminines	80 (54,7)	66 (45,2)	146 (55,7)
Athlètes masculins	104 (89,6)	12 (10,3)	116 (44,3)
Total	184 (70,2)	78 (29,8)	262 (100,0)

8. De ceux et celles qui se sentent moins qu'en parfaite sécurité, 24,8 % se sentent assez en sécurité, 4,2 % ne se sentent pas très en sécurité et 0,4 % se sentent très peu en sécurité.

Quand on leur demande ce qui leur fait peur⁹, les athlètes répondent, en résumé:

- le viol ou l'agression sexuelle: 14,7 %;
- l'agression physique: 4,9 %;
- le harcèlement sexuel: 10,5 %;
- l'abus de mes enfants: 7,1 %;
- autres: 3,4 %;
- plusieurs réponses: 5,6 %;
- sans réponse ou «ne sais pas»: 53,8 %.

Tableau 4
Ce dont les athlètes ont peur selon leur sexe

Sexe des athlètes	Viol et agression sexuelle	Harcèlement sexuel	Harcèlement physique	Combinaison d'autres réponses	Aggression sexuelle sur les enfants	Total
Femmes	32 (39 %)	24 (29 %)	5 (8 %)	15 (18 %)	6 (7 %)	82 (99 %)
Hommes	7 (17 %)	4 (10 %)	8 (20 %)	9 (22 %)	13 (32 %)	41 (101 %)
Total	39 (31,7 %)	28 (22,7 %)	13 (10,6 %)	19 (15,4 %)	24 (19,5 %)	123 (100 %)

Cependant, les athlètes féminines et les athlètes masculins n'ont pas peur des mêmes choses. Les premières sont plus effrayées par le viol, l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel, alors que les seconds ont davantage peur d'une agression physique, d'une combinaison d'agressions multiples et d'une agression sexuelle de leurs enfants, le cas échéant ($p < 0,000$). Notons aussi que, parmi les 30 athlètes qui ont actuellement des enfants, 17 ont peur que leurs enfants soient victimes d'abus sexuels ($p < 0,000$), ce qui nous fait nous demander si ces athlètes ont secrètement accès à d'autres informations qui expliqueraient leur peur.

Deux autres variables sont associées à la peur: le revenu ($p < 0,009$) et la sensibilisation au problème ($p < 0,001$). Les athlètes aux revenus plus faibles (moins de 10 000 \$ par année) sont les plus effrayés. Ces personnes ont davantage peur du viol, de l'agression sexuelle et du harcèlement sexuel (30,3 %) que celles qui ont un revenu moyen (23,8 %) ou élevé (11,7 %).

Chez 20 % des athlètes, la peur est liée à des événements précis. De ce nombre, les femmes en évoquent deux fois plus que les hommes ($p < 0,000$).

9. La question était: «If you are afraid, what are you afraid of?».

Chez 20 % des athlètes, la peur est liée à des événements précis. De ce nombre, les femmes en évoquent deux fois plus que les hommes ($p < 0,000$).

Ce que les athlètes ont vu ou entendu au sujet du harcèlement sexuel

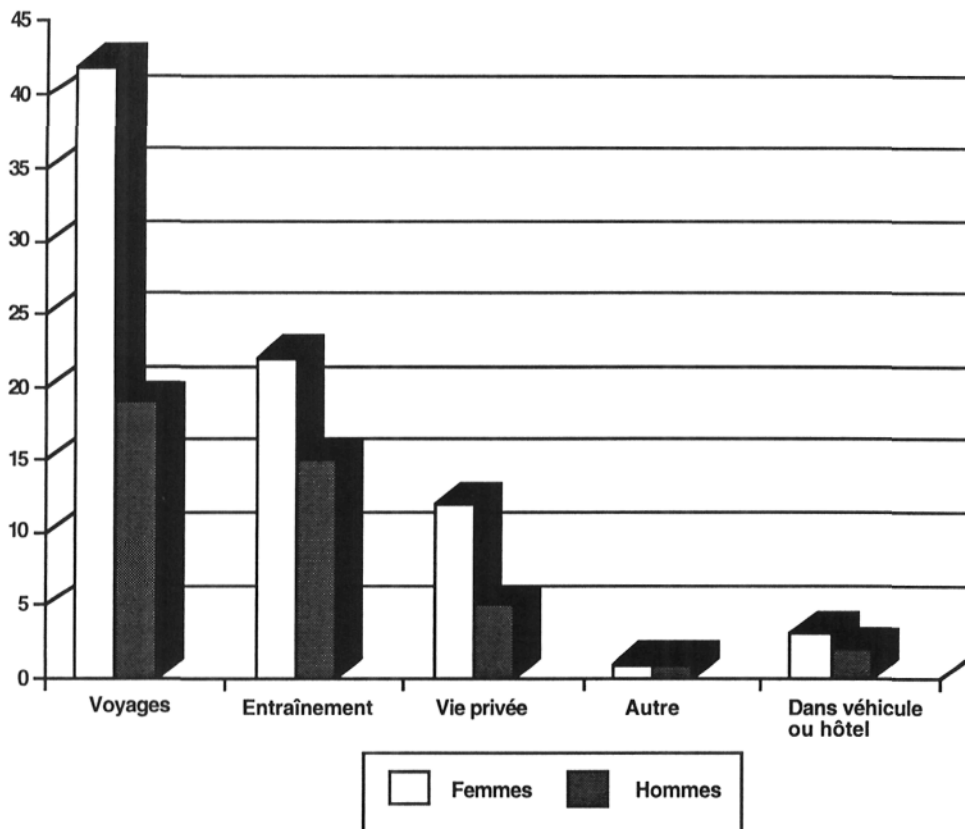
Quoique le harcèlement et l'abus sexuels en général soient souvent perçus comme des problèmes touchant les filles et les femmes, ils concernent aussi les garçons et les hommes. La plupart du temps, le harceleur est un homme, et la plupart du temps aussi, la victime est une femme. Toutefois, il peut y avoir harcèlement de la part d'une personne du même sexe que la victime. En milieu sportif, le harcèlement peut se produire sur les champs de pratique, les pistes, les patinoires, les piscines et les cours d'eau. Il peut avoir lieu dans les vestiaires, les autobus, les voitures, les chambres d'hôtel et les ascenseurs. Il peut survenir au cours des voyages effectués par l'équipe, pendant les sessions d'entraînement, durant des colloques ou des soirées d'équipe. Cela peut arriver à toute personne du public qui utilise les installations sportives ou qui est membre d'une organisation sportive, et cela, avant, pendant ou après une participation régulière à un sport. Habituellement, le harcèlement sexuel revient de façon répétitive pendant une période de temps plus ou moins longue. Le plus souvent, il se produit en privé. Non seulement le harcèlement ou l'abus sexuels amoindrissent la qualité de la performance sportive, mais ils nuisent à la qualité de l'expérience pour toutes les personnes qui sont touchées: les athlètes, les entraîneurs et les entraîneuses, les administrateurs et les administratrices aussi bien que les personnes qui occupent des fonctions officielles.

Nous avons demandé aux athlètes ce qu'ils ou elles savaient au sujet d'événements durant lesquels se serait manifestée une forme de harcèlement, d'agression ou d'abus sexuels. De tous les athlètes, 52 % sont au courant de faits de cette nature ayant eu lieu dans un environnement sportif. Ces événements ne sont pas secrets ni connus de quelques personnes seulement, mais un livre ouvert, dont plusieurs qui ne peuvent pas ou ne veulent pas en parler ont eu connaissance. Est-ce de l'apathie de la part des athlètes ou est-ce la peur des conséquences d'une dénonciation? Selon toute apparence, les risques sont grands pour l'athlète qui «vend la mèche», peut-être même plus grands que pour la personne qui a créé le problème¹⁰!

Quand on examine les réponses à la question concernant l'incident le plus traumatisant vécu par les athlètes en la matière, on s'aperçoit que 61 des 140 incidents se sont produits au cours de voyages d'équipe.

10. C'est ce qui ressort du reportage ayant pour titre «Crossing the Line», diffusé durant l'émission *The Fifth Estate*, le 2 novembre 1993 à la télévision anglaise de Radio-Canada.

Figure 2
 Nombre d'incidents de harcèlement ou d'abus sexuels selon le lieu où ils se sont produits et le sexe des athlètes

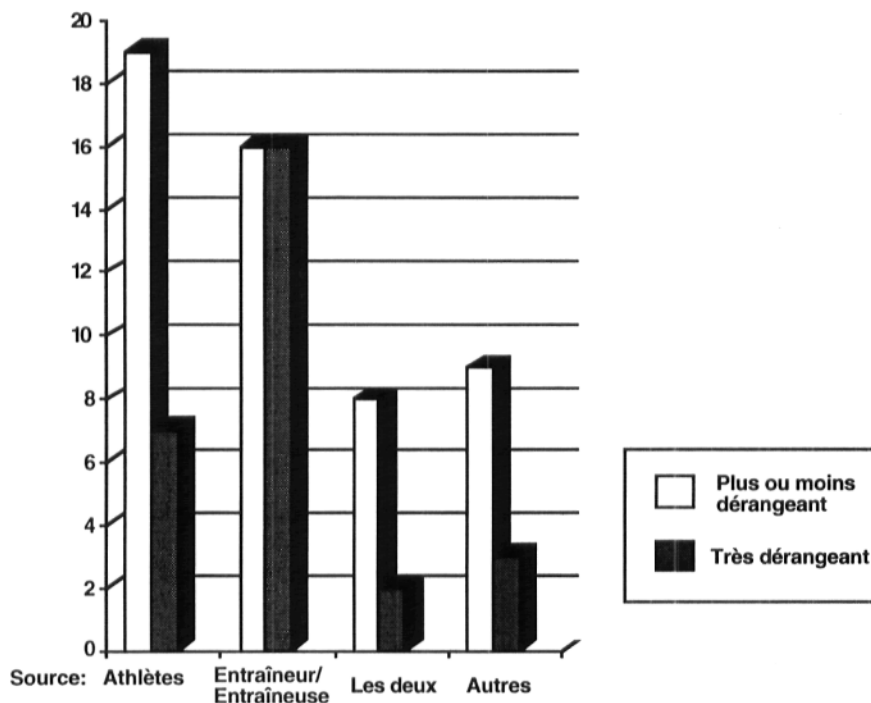


La grande majorité des répondants et des répondantes décrivent aussi des agissements inacceptables qui se seraient produits dans plus d'un endroit, ce qui incite à penser qu'en milieu sportif le harcèlement et l'abus sexuels sont des activités courantes plutôt que de simples incidents isolés.

Un environnement sexiste

Le harcèlement sexuel et les réactions qu'il suscite prennent des formes diverses. Plusieurs athlètes donnent des exemples d'humiliation ($n = 107$) et celle-ci provient d'abord des personnes responsables de l'entraînement (37,2 %) ou d'autres athlètes (37,0 %). Au moins 54,7 % des femmes et 29,1 % des hommes vivent ou ont vécu l'expérience d'humiliations assez sérieuses pour les affecter ($p < 0,008$). De plus, les athlètes féminines sont probablement plus sujettes à subir de telles humiliations de la part de leurs entraîneurs que les athlètes masculins qui sont, pour leur part, plus susceptibles d'entendre parler de ces humiliations par d'autres athlètes (voir figure 3).

Figure 3
 Nombre d'insultes à l'endroit des athlètes selon la source



Même si nous n'avons pas demandé aux athlètes de donner des détails sur les insultes entendues ou les actes humiliants subis, la façon dont ils sont vécus et le sexe de l'athlète sont significatifs ($p < 0,006$). Il est clair que les athlètes féminines trouvent les insultes de la part de leurs entraîneurs et de leurs entraîneuses plus dérangeantes que celles qui viennent d'autres athlètes ou d'autres personnes. Leur réaction témoigne de l'effet que ces personnes peuvent avoir sur les athlètes, et particulièrement les athlètes féminines, quand la communication est à la fois négative et humiliante et qu'elle repose sur des rapports inégalitaires.

Quand à savoir comment les athlètes réagissent devant l'humiliation, leurs réponses varient entre «ne rien faire», «demander des excuses», «éviter la personne», «faire ce que la personne demande», «confronter la personne», «se fâcher» ou une combinaison de certaines de ces réactions. Lorsque la personne est un entraîneur ou une entraîneuse ou encore un ou une autre athlète, la victime a de la difficulté à se défendre. Nous avons constaté que les athlètes n'ont élaboré aucune stratégie pour se sortir d'un tel engrenage.

Dans une situation sportive, 28,2 % des athlètes ($n = 75$) disent qu'une personne a déjà fait des commentaires suggestifs à leur sujet ou au sujet de leur corps. Le sexe de l'athlète est ici un indice révélateur ($p < 0,000$) puisque 42,6 % de l'ensemble des femmes et seulement 10,3 % des hommes se sont sentis mal à l'aise à cause de ces commentaires. Cependant, l'âge et la peur ne sont pas des indicateurs significatifs quant au fait de recevoir de tels commentaires.

Qui fait ces commentaires? Les hommes en sont responsables dans 81,3 % des cas et la grande majorité des commentaires suggestifs s'adressent aux femmes (92,1 %) plutôt qu'aux hommes (4,9 %) ($p < 0,000$). Encore une fois, aucun groupe d'âge d'athlètes n'est plus vulnérable qu'un autre à de tels commentaires. Des 75 athlètes qui ont reçu des commentaires suggestifs, 12 personnes se sont senties effrayées après coup, soit 11 femmes et 1 homme. Le sexe est encore une fois un indicateur important quant à la peur ($p < 0,005$). Il est intéressant de voir émerger le profil suivant.

Tableau 5
Commentaires suggestifs

Commentaires de	Commentaires à
hommes	58 athlètes féminines
hommes	3 athlètes masculins
femmes	7 athlètes masculins
femmes	2 athlètes féminines

Comme l'illustre le tableau 5, les commentaires suggestifs proviennent du sexe opposé dans 65 cas et du même sexe dans 5 cas seulement. Cela n'est pas étonnant et indique que la grande majorité du harcèlement sexuel de ce type, soit 85 %, est basée sur l'hétérosexualité et que le harcèlement provenant d'un même sexe se situe à 15 % ou moins.

Le revenu est en corrélation négative avec le fait de recevoir des commentaires suggestifs: plus le revenu est élevé, moins il est probable que les athlètes fassent l'expérience de ce type de commentaires troublants. En effet, dans notre enquête, 63,5 % de ces commentaires s'adressent aux athlètes qui gagnent moins de 10 000 \$ par année en comparaison de 13,5 % à ceux et celles qui reçoivent annuellement 30 000 \$ ou plus ($p < 0,070$). Même si 75 athlètes disent avoir fait l'expérience de commentaires suggestifs qui les auraient rendus mal à l'aise et que 12 ont été effrayés après coup, nous ne pouvons encore une fois discerner de stratégie dans leur réaction à ces faits.

Nous avons aussi demandé aux athlètes si une personne occupant un poste d'autorité en situation sportive les a déjà effrayés en manifestant un intérêt sexuel à leur égard. Au total, 6,5 % (soit 15 femmes et 2 hommes) répondent affirmativement. Les personnes représentant l'autorité sont toujours des hommes. Trois athlètes disent avoir eu des expériences sexuelles avec la personne en question à cause de leur peur, soit une femme et deux hommes.

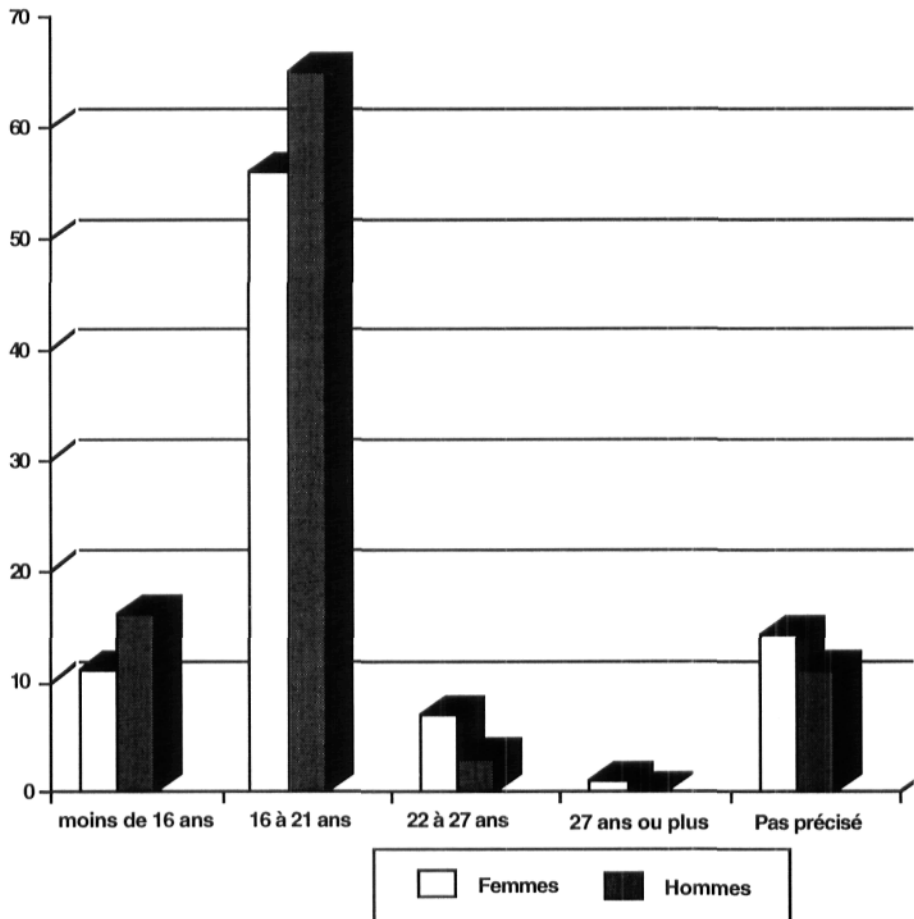
Deux autres ont eu des rapports sexuels avec la personne par peur de perdre leur place dans l'équipe; ces deux athlètes sont des femmes. Par ailleurs, 5 athlètes effrayés sur 17 ont eu peur d'attentions sexuelles non désirées de la part d'hommes en position d'autorité et ont eu des relations sexuelles avec les mêmes personnes à cause de leur peur.

Les athlètes et leur sexualité

Les athlètes ont traditionnellement été considérés comme n'étant pas sexuellement actifs, particulièrement en bas âge. Nous avons à la figure 4 des données qui, pour la première fois, nous renseignent sur le moment où l'athlète devient sexuellement actif ou active et sur son ou sa partenaire.

Figure 4

Répartition des athlètes selon leur âge au moment du début de leur vie sexuelle active



Il est clair que 80,4 % des femmes et 90,6 % des hommes sont sexuellement actifs tout en étant des athlètes de haut niveau. Les hommes deviennent sexuellement actifs plus tôt que les femmes. La médiane dans le cas des femmes se situe à 18,0 ans et pour les hommes, à 16,5 ans. La plupart des athlètes sexuellement actifs le sont devenus dans le milieu sportif. Ces personnes se sont engagées sexuellement dans un premier temps avec des athlètes de la même équipe (45,4 %), avec des athlètes d'autres équipes (51,5 %) ou avec l'entraîneur ou l'entraîneuse (2,3 %). La majorité, 72 %, n'ont eu qu'un seul ou une seule partenaire. Les autres, 28 %, ont eu plusieurs partenaires et il est plus que probable que leur engagement se soit produit avec des athlètes d'autres équipes plutôt qu'avec des coéquipiers ou des coéquipières ($p < 0,000$).

L'âge comme le revenu sont de bons indices de l'activité sexuelle. En ce qui a trait au revenu, les athlètes au revenu le plus bas sont plus probablement portés à ne s'engager qu'avec une seule personne que ceux et celles qui ont des revenus plus élevés ($p < 0,050$). Une analyse multivariée à partir de l'âge, du revenu et de l'activité sexuelle révèle que les athlètes ayant un bas revenu deviennent sexuellement actifs beaucoup plus jeunes (deux n'avaient que 8 ans) que les athlètes à revenu élevé (Brackenridge et Kirby 1997).

À une question sur le fait d'avoir des rapports sexuels avec des personnes occupant un poste d'autorité en milieu sportif (mais sans que la peur n'entre en jeu), 58 athlètes, soit 21,8 %, répondent en avoir avec de telles personnes. Ainsi, 48 des personnes représentant l'autorité étaient plus âgées que les athlètes et dans quelques cas elles étaient beaucoup plus âgées; 4 athlètes mentionnent une différence d'âge de plus de 20 ans par rapport à cette personne. Une autre caractéristique troublante ici est que 15 de ces 58 athlètes disent aussi avoir été insultés, ridiculisés, giflés ou frappés ou encore avoir reçu des coups de poings ou s'être sentis incompetents et même avoir été battus par ces personnes en position d'autorité. Parmi les 15 victimes, 11 sont des femmes.

Les formes de harcèlement et d'abus sexuels vécus par les athlètes en contexte sportif

De même, le nombre d'athlètes qui ont fait l'expérience d'appels téléphoniques obscènes dans un milieu sportif est de 4,1 %. Les athlètes de plus de 21 ans et les femmes sont les plus susceptibles de recevoir ce genre d'appels.

Par ailleurs, 51 athlètes (19,2 %) se plaignent d'avances ou de commentaires sexuels troublants. Le sexe est, encore une fois, un important facteur ($p < 0,000$): les femmes reçoivent davantage de commentaires que les hommes. Plus précisément, 82,4 % des commentaires viennent des hommes et les neuf dixièmes d'entre eux s'adressent aux athlètes féminines ($p < 0,020$).

Au total, 13 athlètes féminines et 4 athlètes masculins déclarent s'être déjà fait suivre et, dans tous les cas, par une personne du sexe opposé ($p < 0,001$). Les athlètes plus âgés sont plus enclins à parler de cette expérience ($p < 0,030$).

En ce qui concerne le type de gestes, 37 athlètes révèlent avoir été dérangés par des pincées ou des attouchements dans un endroit public. Le facteur sexe est significatif ($p < 0,004$) pour qui a fait l'expérience de ces activités et il l'est également chez ceux et celles qui se sont livrés à ces activités. Parmi

ces incidents, 32 se sont produits entre personnes de sexe opposé: toutefois, 5 hommes se sont livrés à ces activités avec d'autres hommes. Aucun de ces comportements n'a été relevé entre des femmes.

Par ailleurs, 8 athlètes (3,2 %) disent avoir été «choqués» avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans par une personne exhibitionniste, c'est-à-dire qui expose ses parties génitales, et ce, dans un contexte sportif. Parmi ces victimes, on compte 7 femmes et 1 homme. Dans tous les cas, sauf un, l'exhibitionniste était un homme. En outre, 3,2 % des athlètes, soit 8 femmes, précisent avoir été «agacées» par un ou une exhibitionniste, après l'âge de 16 ans. L'exhibitionniste est un homme dans six des huit cas, une femme dans un cas et une personne dont le sexe n'est pas précisé dans le dernier cas. Au total, 16 athlètes, dont 15 femmes, ont été ainsi perturbés par de telles expériences vécues dans un contexte sportif.

Les relations sexuelles (orales, vaginales ou anales) forcées sont un problème dans le sport. Deux femmes et trois hommes ont été agressés sexuellement avant l'âge de 16 ans. En décrivant la situation qui les a le plus marqués, 4 des 5 athlètes disent avoir été violées par un homme; un athlète dit avoir été violé par une femme. Notons aussi que, dans quatre des cinq cas, la différence d'âge entre la personne qui a commis l'agression et la victime était de 5 à 20 ans. Il s'agissait donc d'agression sexuelle envers des enfants.

Après l'âge de 16 ans, 14 femmes et 4 hommes ont vécu une relation sexuelle forcée. À leur avis, la situation la plus traumatisante est le viol par un homme. Notons que 3 des 4 hommes rapportent avoir été violés par une femme. Le sexe de l'athlète et celui de l'auteur ou de l'auteure de ces crimes sont significatifs sur le plan statistique ($p < 0,020$). La personne qui a commis le délit était de 5 à 27 ans plus âgée que l'athlète dans 8 de ces cas.

En outre, 6 femmes et 1 homme avouent avoir été victimes, avant même d'avoir atteint 16 ans, d'attouchements sexuels sur les parties génitales et révèlent également s'être fait attraper ou embrasser ou une combinaison de tous ces éléments. Par ailleurs, deux personnes disent aussi avoir entendu des commentaires sexuels. Dans tous les cas, sauf un, un homme a commis ces actes. Ce sont aussi des agressions sexuelles perpétrées contre des enfants.

Nous avons posé une question de contrôle portant à la fois sur les agressions sexuelles et les viols et sur les tentatives de viol et de harcèlement sexuel¹¹. À cet égard, 13 athlètes (12 femmes) racontent leur expérience. Cela représente 5 % de l'échantillon. Dans 11 cas, les personnes à l'origine de l'acte sont désignées comme étant des hommes; dans les deux autres cas, il n'y a pas de précision à ce sujet. L'âge de l'athlète n'est pas un indice significatif dans cette donnée: tous et toutes sont vulnérables. Cependant, la différence d'âge entre l'athlète et la personne qui a commis l'acte est significative; encore une fois, celle-ci est plus âgée que l'athlète dans 8 des cas où l'âge est mentionné. Dans deux cas, la différence d'âge est même de 25 et de 32 ans.

En ce qui concerne le soutien, 11 des 13 athlètes ont cherché de l'aide après coup. Encore une fois, aucune stratégie précise n'a été évidente quand les athlètes ont approché différentes personnes. On compte 8 athlètes ayant trouvé

11. Il s'agit d'une question différente de la question portant sur la «relation sexuelle forcée». Nous n'avons pas encore vérifié s'il y a chevauchement des réponses à ces deux questions.

utile l'aide reçue et 3 autres affirmant le contraire. Dans deux cas, des charges criminelles ont été déposées et dans trois autres cas, une procédure plus informelle a été engagée. Pour les athlètes ayant vécu un viol, une agression sexuelle ou une tentative de viol ou d'agression sexuelle, les conséquences signifient un changement d'équipe, une retraite du sport, un changement de comportement personnel ou une combinaison de ces éléments.

Les actions à entreprendre

Dans leurs réponses, les athlètes mentionnent plusieurs pistes d'action pour modifier la situation, dont une éducation à donner au personnel sportif et aux athlètes, des codes de conduite, une plus grande surveillance et des sanctions plus sérieuses pour les personnes affichant ces différents comportements. Parmi les changements qu'il faut opérer immédiatement, les athlètes indiquent la sensibilisation des athlètes, une meilleure supervision et la création d'une procédure de plainte. Même si les athlètes ayant participé à l'enquête ne désignent pas une action prioritaire, il est important de tenir compte de leur intérêt à faire partie de toute solution mise en place pour régler les problèmes de harcèlement et d'abus sexuels.

Discussion

Quand nous avons commencé notre enquête, nous avons une certaine idée de la nature et de l'ampleur des problèmes de harcèlement et d'abus sexuels dans le milieu sportif. Les résultats obtenus confirment l'importance de régler ces problèmes pour assurer le bien-être des athlètes et le besoin urgent de mettre un terme à ce type de violence dans le système sportif au Canada.

Plusieurs des résultats peuvent servir à orienter la politique future en matière de sport. Premièrement, même si les athlètes qui ont participé à l'enquête ont une conscience aiguë des problèmes, il est nécessaire de créer un programme complet de sensibilisation adapté au monde du sport. À l'heure actuelle, les athlètes s'informent et se protègent comme ils et elles le peuvent. Le programme proposé devrait être offert par des spécialistes du harcèlement et de l'abus sexuels de l'extérieur et de l'intérieur du milieu sportif. Sinon, on risque de réinventer la roue.

Deuxièmement, le harcèlement et l'abus sexuels sont des phénomènes où la variable « sexe » a un rôle important. Les athlètes féminines disent être plus vulnérables aux abus sexuels et en avoir plus peur; les athlètes masculins indiquent être plus vulnérables aux abus physiques et avoir plus peur de l'abus pour leurs enfants, le cas échéant. Les chiffres sur la vulnérabilité et le sentiment de sécurité montrent qu'un nombre significatif d'athlètes se sentent vulnérables, ne s'estiment pas en parfaite sécurité en situation sportive et sont particulièrement préoccupés par la sécurité de leurs enfants. Si 30 % des athlètes ne se sentent pas en sécurité dans le contexte sportif, dont des femmes pour la plupart, alors le sport canadien et quiconque y participe font face à un défi majeur, soit celui de rendre le sport plus sécuritaire pour tous les athlètes, plus particulièrement pour les athlètes féminines. En 1993, le Conseil canadien du sport a déclaré que chaque participant et participante méritait de vivre une expérience de qualité. Les résultats de notre enquête sonnent l'alarme. Même si

l'ensemble des athlètes court des risques, les victimes de tels abus sont principalement les athlètes féminines. Parmi les athlètes qui signalent avoir subi des commentaires sexuels suggestifs, 92,1 % sont des femmes. Chez les athlètes qui déclarent avoir fait l'objet de harcèlement criminel, 76,4 % sont des femmes. Pour ce qui est des athlètes qui disent avoir fait l'expérience de rapports sexuels non désirés, 69,5 % sont des femmes. De plus, les personnes qui commettent les actes de harcèlement et d'abus sexuels sont presque toujours des hommes. À titre d'exemple, dans 86,7 % des cas d'exhibitionnisme et 91,3 % des cas de rapports sexuels non désirés, les coupables sont des hommes.

Troisièmement, il existe des indications d'abus entre personnes de même sexe. En ce qui a trait à tous les cas de commentaires suggestifs, 4,2 % se seraient produits entre hommes et 2,8 % entre femmes. Parmi les cas d'attouchements sexuels, 13,5 % ont eu lieu entre hommes. Il n'y a eu aucune mention d'attouchements sexuels entre femmes. Des rapports sexuels non désirés ont aussi eu lieu entre hommes. À partir de ces résultats, nous concluons qu'il existe des cas d'abus entre personnes du même sexe dans le sport, mais à un bien moindre degré qu'entre personnes de sexe opposé. Comme le disait Brackenridge (1997a:138), «les questions déconcertantes quant à la sexualité et à la préférence sexuelle de l'agresseur doivent aussi faire l'objet d'un examen attentif, surtout en raison des mythes répandus à propos de l'homosexualité [...] dans le sport que viennent exacerber les révélations des médias».

Quatrièmement, l'âge est une variable critique en ce qui concerne les expériences d'abus sexuel. Les différences d'âge entre les athlètes et les violeurs sont une donnée significative et indiquent peut-être que les athlètes sont plus en sécurité avec des personnes de leur âge. Au total, 23 des 266 athlètes rapportent avoir eu des relations sexuelles forcées dans un contexte sportif, soit 8,6 %. En tenant compte de ces faits, nous croyons que les organisations qui s'occupent de l'entraînement sportif, des compétitions, des voyages d'équipe et des besoins sociaux des athlètes devraient être réévaluées. De plus, la recherche sur l'âge des athlètes et la vulnérabilité au harcèlement et à l'abus sexuels laisse penser que les athlètes sont particulièrement à risque lorsque la puberté coïncide avec la période la plus stressante de leur carrière sportive (Brackenridge et Kirby 1997). Il est important que des recherches futures examinent les incidences possibles de ce rapport pour arriver à mettre fin au problème.

Cinquièmement, 21,8 % des athlètes disent avoir eu des relations sexuelles avec une personne en position d'autorité dans le sport. Ces faits indiquent qu'il y a un danger. On peut s'interroger sur le fait que les personnes en position d'autorité ont des relations sexuelles avec des athlètes plus jeunes qu'elles et pourquoi un quart d'entre elles sont physiquement ou émotivement abusives. Cela signale peut-être aussi l'existence d'un processus de préparation où la personne en position d'autorité établit progressivement une relation de confiance avec l'athlète pour ensuite lui faire des avances sexuelles quand il lui sera impossible de refuser. Ce bris de confiance s'apparente à celui qui se produit dans les relations entre médecin et patient ou patiente, professeur ou professeure et élève, membre du clergé et membre de la congrégation (Gonsiorek 1995). Le fait qu'un grand nombre d'athlètes ne considèrent pas ces expériences comme des abus, même lorsque l'écart d'âge avec la personne qui les agresse est important, et que celle-ci se trouve en position d'autorité, reste un

problème. Les organisations sportives auront à travailler sérieusement pour éliminer les abus d'autorité qui ressortent dans ces données.

Sixièmement, comment nos résultats se comparent-ils avec ceux d'autres études sur la violence dans un contexte autre que le sport? En termes simples, ils ne sont pas comparables. D'abord, nous avons demandé aux athlètes de nous parler de leurs expériences dans le monde sportif. Ces athlètes ont peut-être eu aussi des expériences similaires à l'extérieur de ce milieu. De plus, nous leur avons seulement demandé de décrire l'événement le plus bouleversant. Pour les athlètes qui mentionnent une expérience du genre, nous n'avons donc aucun moyen de savoir s'il s'agit d'un événement unique ou d'une forme répétée de harcèlement ou d'abus. Par ailleurs, la recherche sur les milieux autres que le sport porte principalement sur les relations interfamiliales et, plus récemment, extrafamiliales. Il y a toutefois des liens entre la recherche à l'intérieur et à l'extérieur du contexte sportif. À titre d'exemple, la vulnérabilité de l'athlète, qui semble une condition propice au processus de préparation qu'utilisent les personnes à l'origine des délits sexuels, peut être due en fait à des expériences infantiles vécues à l'extérieur du monde sportif (Brackenridge 1996). Pour les personnes qui font de la recherche dans le domaine du sport, il est difficile de faire état de résultats qui viennent d'expériences si différentes.

Par ailleurs, nous étions très conscientes du besoin de communiquer les résultats de notre enquête aux athlètes et plusieurs moyens ont été utilisés pour ce faire. Premièrement, les résultats provisoires ont été présentés au Pre-Olympic Scientific Congress à Dallas, au Texas, deux semaines avant les Jeux olympiques de 1996. La deuxième occasion de présenter les résultats, cette fois directement aux athlètes, a été un atelier à l'assemblée générale de l'organisme Athletes CAN à Calgary en septembre 1996. Plusieurs autres occasions nous ont été fournies pour présenter nos résultats parfois aux athlètes qui ont individuellement demandé à en prendre connaissance, mais plus souvent au public par l'intermédiaire des médias¹², des universitaires¹³ et des cadres du monde sportif pendant des séances publiques d'information¹⁴.

Notre recherche suscite également un grand intérêt dans d'autres pays. Par exemple, Brackenridge et Kirby ont adapté le questionnaire en fonction de la culture britannique et attendent la confirmation d'un financement suffisant pour faire une enquête auprès d'athlètes de haute performance en Angleterre. Certaines parties du questionnaire ont aussi été reproduites dans une enquête en Norvège¹⁵. À partir des résultats, nous pouvons conclure qu'il y a un grand

-
12. Au moment de la rédaction du présent article, nous avons déjà accordé plus d'une centaine d'interviews aux journalistes de la radio, de la télévision et de la presse au Canada, aux États-Unis et en Angleterre. Cela atteste le nombre peu élevé d'études sur le harcèlement et l'abus sexuels des athlètes. Peut-être a-t-on accordé plus d'attention à notre enquête parce que, à notre connaissance, c'est l'une des rares à fournir de l'information sur la nature et l'ampleur du problème...
 13. En décembre 1996, à l'invitation de Bruce Kidd, l'une de nous a présenté les résultats de l'enquête à un groupe composé de chercheurs et de chercheuses ainsi que d'étudiantes et d'étudiants dans le domaine du sport à l'Université de Toronto.
 14. À titre d'exemple, un sommaire des résultats de l'enquête a été présenté au Canadian Council for Ethics in Sport en septembre 1996 à Ottawa.
 15. Kari Fasting, de Norvège, qui est l'une des membres fondatrices de Women Sport International, utilise actuellement plusieurs questions de l'enquête.

besoin d'un leadership clair en matière de prévention du harcèlement et des abus sexuels dans le milieu sportif, car les programmes éducatifs et les stratégies de communication sur le sujet ne semblent pas atteindre les athlètes. En parlant de leurs expériences, les athlètes de notre enquête ouvrent la voie aux autres.

Septièmement, l'enquête a été effectuée dans le milieu sportif. Les résultats offrent donc une compréhension théorique des questions de pouvoir et de violence dans ce contexte. Selon nous, il y a sept constats politico-culturels qui encouragent, facilitent et renforcent une culture de la violence dans le sport¹⁶. Ce sont les suivants: 1) le sport est considéré comme ayant un pouvoir «libérateur» sur le corps humain; 2) il repose sur un pouvoir mâle; 3) l'hétérosexualité domine dans la pratique sportive; 4) le patriotisme et le nationalisme sous-tendent le sport; 5) l'«esprit de famille» règne dans la pratique sportive; 6) les médias créent une pratique du sport à leur image; et 7) l'éthique du milieu de travail prévaut dans la pratique sportive. Voyons-les en détail.

1) Le sport est considéré comme «libérateur» pour le corps humain

*Le sport est perçu comme libérateur par les athlètes*¹⁷. Ceux-ci et celles-ci sont considérés comme étant «sur la ligne de front», vivant leur vie au maximum. C'est avec la coopération d'athlètes vedettes que cette image «libératrice» s'est maintenue et que les athlètes vivent leur expérience sportive sur le mode de la liberté.

Cependant, il s'agit d'une liberté amoindrie par des pratiques telles que les tests qui servent à vérifier le sexe des athlètes internationales féminines, par le renforcement des stéréotypes masculins et féminins et l'accent mis sur le talent à l'exclusion des autres aspects de la performance. La constitution d'équipes uniformes assure toutefois la disparition des dimensions raciales et ethniques en tant que facteurs inhérents à l'expérience sportive. Par ailleurs, la santé des athlètes est parfois compromise par un surentraînement, des diètes, de l'anorexie, de la boulimie et des blessures athlétiques ainsi que par le

16. Quelques-unes de ces idées sont le résultat d'une fructueuse discussion que nous avons eue au sujet des femmes et du tabagisme. Le livre de Lorraine Greaves (1996), publié récemment, *Smoke Screen*, contient une analyse compréhensive de cinq constats socioculturels pour les femmes qui fument: immoralité de la liberté, patriarcat, hétérosexualité, capitalisme et patriotisme. Parallèlement, Shona Thompson (1994), de l'Université Murdoch, a déjà traité de la libération, du patriarcat, du patriotisme et du capitalisme dans la contribution des femmes au sport. Nous avons eu la chance d'avoir accès à ces deux études.

17. Bien que le sport soit aussi considéré comme libérateur autant pour les garçons et les hommes que pour les filles et les femmes, nous dirions que l'expérience sportive de ces dernières est unique et se distingue de celle des hommes. La libération elle-même varie selon le sexe de la personne. Ainsi, quand il y a contrainte, la libération en question est différemment vécue selon que l'on est une femme ou un homme. Donc, si le sport est une expérience reliée au sexe de la personne et menée dans une société sexiste, quand se produit le harcèlement sexuel, celui-ci est vécu différemment par les hommes et par les femmes. Les filles et les femmes ne se sentent pas autant en sécurité dans le sport que les garçons et les hommes et participent un peu comme des visiteuses dans un milieu conçu par et pour ceux-ci. Le harcèlement trahit en fait la vraie participation de toutes les filles et les femmes et est le côté tranchant de la misogynie.

harcèlement et l'abus sexuels. Ces facteurs sont loin de contribuer à la qualité de l'expérience des participantes et des participants. Ils occasionnent en fait une perte de liberté. Le harcèlement et l'abus sexuels, en particulier, compromettent des relations qui autrement devraient être respectueuses et préserver un environnement sportif de qualité. Nous croyons qu'un sport de qualité repose sur des personnes saines dont la liberté est strictement respectée.

2) Le sport repose sur un pouvoir mâle

Le sport est fondé sur un pouvoir masculin et demeure un domaine d'hommes. Il reproduit les rôles masculins et féminins de la société. Les écoles sont l'un des principaux endroits où les comportements propres à chaque sexe sont appris et où l'éducation physique est enseignée à partir de ces prémisses. Par exemple, certaines activités physiques sont enseignées seulement aux filles et d'autres, seulement aux garçons. Certaines personnes disent même que c'est dans le sport que le garçon «devient un homme»¹⁸. Par ailleurs, les femmes qui réussissent bien dans le sport sont souvent confrontées à des standards de performance masculins: «elle est aussi bonne qu'un homme», «elle vaut un homme», alors que les performances réalisées par des hommes, quant à elles, sont rarement comparées à celles des femmes qui leur sont supérieures. En outre, les hommes reçoivent beaucoup plus d'attention, ont des budgets plus élevés, remportent des prix en argent plus importants et des trophées plus prestigieux que ceux qui sont attribués aux femmes.

Avec ce mode de fonctionnement, le sport reste, dans notre société, une place où les garçons et les hommes se voient accorder plus de pouvoir que les filles et les femmes. Le déséquilibre est nettement perceptible en situation de harcèlement sexuel quand un homme croit qu'il a le droit de parler ou d'agir avec les femmes de la façon dont il le fait simplement parce qu'il est un homme. Le déséquilibre du pouvoir apparaît aussi clairement quand l'institution sportive ne cherche pas à éradiquer le harcèlement et l'abus sexuels. Le but poursuivi doit être la création d'organisations centrées sur les principes suivants: l'égalité est nécessaire à la qualité du sport et les individus doivent respecter les différences et les ressemblances entre les personnes.

3) L'hétérosexualité domine dans la pratique sportive

L'un des constats sous-jacents au sport est indéniablement la promotion de l'hétérosexualité. Il y a différentes façons pour les femmes d'être présentées de manière flatteuse dans le sport, mais c'est l'entretien du «féminin» qui semble être d'une suprême importance. Ce sont l'androgyne ou la lesbienne, «l'homme pas tout à fait assez masculin» ou gai qui fournissent d'évidentes contradictions aux impératifs des athlètes hétérosexuels (Brackenridge 1993). Le sport organisé essaie de dépasser ces images par de prudentes stratégies de marketing. Ces dernières ont pour but de tout mettre en œuvre pour que les athlètes masculins, souvent présentés avec une jolie jeune femme dans les bras, soient dépeints comme des «superstars», masculins, hétérosexuels, compétitifs, des «costauds»

18. Blye Frank, Université Mont-Saint-Vincent, Halifax, Nouvelle-Écosse, communication personnelle, juin 1993.

sur lesquels on peut compter quand on en voit «de dures». Bien que Magic Johnson soit une figure tragique pour celles et ceux qui travaillent dans le domaine des soins palliatifs auprès des personnes atteintes du sida, il doit son statut de héros plus grand que nature au fait d'avoir eu des rapports sexuels avec de nombreuses femmes. L'hyperhétérosexualité convient parfaitement à l'image de marque du mâle, étoile du sport!

L'hétérosexisme, une forme de discrimination basée sur un privilège sexuel, se manifeste de différentes façons. L'une d'entre elles est la sexualisation d'événements sportifs. Dans les exercices de gymnastique au sol chez les femmes, des jeunes filles souvent prépubères exécutent des routines qui comprennent des figures plutôt suggestives se rapprochant même de la pornographie. En patinage artistique, dans les figures exécutées par les couples en compétition, on fait une nette distinction entre les figures qui conviennent aux patineurs et celles qui sont plus appropriées aux patineuses. Il semble aussi que, là où des juges interviennent, les athlètes sont entraînés à afficher et même à exagérer les comportements hétérosexuels désirés.

Dans le sport, les différences entre les hommes et les femmes sont marquées et les hommes, davantage favorisés que les femmes. Tout abus devient possible à l'intérieur d'un tel contexte. L'hétérosexualité compulsive, la tolérance de la promiscuité sexuelle, l'hypersexualité et une définition étroite de l'orientation sexuelle ne sont pas seulement tolérées mais encouragées chez les athlètes. Certains hommes peuvent chercher à prouver leur hétérosexualité ou leur virilité par du harcèlement sexuel envers des filles et des femmes ou à confirmer leur position dominante en harcelant les femmes ou les hommes les moins expérimentés. Nous soutenons de plus que, là où existe l'hétérosexisme, d'autres formes de discrimination peuvent aussi prospérer. Le racisme, l'âgisme et la discrimination à l'égard des personnes handicapées fournissent alors un terrain propice au harcèlement et à l'abus sexuels.

4) Le patriotisme et le nationalisme sous-tendent le sport

Là où le patriotisme et le nationalisme dans le sport apparaissent de la façon la plus évidente, c'est lorsque les athlètes représentent leur pays ou leur province durant des compétitions. En général, on attend des athlètes qu'ils et elles parlent du Canada de manière positive et en soient des ambassadeurs et des ambassadrices¹⁹. Le patriotisme est vu comme la loyauté envers sa propre nation: au Québec, il s'adresse à la nation québécoise; chez les Autochtones, aux Premières Nations; et pour les athlètes des équipes nationales, au Canada.

Le «nationalisme civique» (*civic boosterism*) et le conservatisme politique deviennent le sceau de l'athlète bien adapté ou adaptée. Sur le plan local, le patriotisme-nationalisme se traduit en fierté et en loyauté envers l'équipe et son entraîneur ou son entraîneuse et donc envers la famille-substitut de l'athlète (Brackenridge 1993).

Les athlètes sélectionnés au sein des équipes nationales découvrent très vite que l'esprit d'équipe est d'une importance capitale. Shona Thompson (1994)

19. Récemment, il a semblé quelque peu étrange qu'aux Jeux de la francophonie en France (1994), où le Canada comptait trois «équipes nationales», soit celle du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, plusieurs athlètes présents soient incapables de parler français.

parle de ce phénomène en termes de «patriotisme basé sur le sexe». Elle décrit notamment les épouses et les mères des membres de l'équipe d'une course internationale de voiliers, debout sur les quais, envoyant la main à «leur homme» qui part en compétition, d'une manière qui n'est pas sans rappeler le départ des troupes vers les zones de guerre.

Le patriotisme-nationalisme, comme expression de pouvoir, renforce les différences entre les sexes et déséquilibre la balance du pouvoir dans le sport. Certains athlètes sont considérés comme d'excellents ambassadeurs ou ambassadrices, d'autres, non. En situation de harcèlement et d'abus sexuels, le statut particulier, le prestige et les privilèges accrus liés à ce statut servent de protection pour les personnes qui abusent de leur pouvoir et de muselière pour les victimes. De cette façon, le patriotisme-nationalisme fait en sorte de perpétuer l'inégalité dans les relations interpersonnelles, un terrain fertile, propice au harcèlement sexuel.

5) Un esprit de famille règne dans la pratique sportive

Brackenridge (1993) décrit la façon dont se forme un groupe primaire ou famille-substitut parmi les athlètes de haut niveau. Il existe bel et bien un esprit de famille ou «impératif de la famille nucléaire» (Bella 1992) dans la pratique sportive. Brackenridge définit l'«unité familiale» comme une équipe ayant à sa tête un entraîneur ou une entraîneuse.

Si on poursuit l'analogie, les tantes, les oncles ainsi que les cousins et les cousines seraient les autres adultes responsables de la performance de l'athlète. En ce qui concerne une équipe nationale, le groupe d'entraînement est aussi une unité patriarcale dans laquelle la personne «maître de maison» est, en fait, toujours un homme et où les rôles et les rituels pour chaque membre de la famille (l'équipe) sont soigneusement définis à l'avance.

L'aura de «domesticité» ainsi construite vise à faire en sorte que les athlètes puissent satisfaire leurs besoins sociaux, émotifs et d'intimité autant que leurs besoins physiques à l'intérieur même de leur famille-substitut. La loyauté et l'abnégation sont encouragées. Rien ne transparaît, on «lave son linge sale en famille» assurant ainsi une certaine discrétion quant à la dynamique des relations internes de la famille.

Comme nous venons de le voir, le nombre et le type d'abus qui se produisent à cause de cette appartenance familiale est renversant (Randall et Haskell 1993). Les personnes en position d'autorité dans le sport semblent avoir un accès direct aux athlètes comme partenaires sexuels. Les principes de loyauté et de sacrifice de soi font en sorte que les athlètes vivant l'expérience du harcèlement ou des abus sexuels en viennent à interioriser les problèmes ou à les résoudre «en privé». Le sport ne sera jamais sécuritaire pour les athlètes, à moins que ne soit remis en question cet impératif familial et que la pratique du sport ne devienne plus transparente.

6) Les médias créent une pratique sportive à leur propre image

On a beaucoup écrit au sujet de la relation des médias avec le sport. Nous constatons que les médias transforment le sport en une «réalité virtuelle». Le sport devient plus grand que nature; un lieu d'héroïsme et de légendes, de morts

terribles et de brillantes victoires sur le terrain d'entraînement, de records à maintenir et à briser. Pour plusieurs athlètes, une compétition réussie veut trop souvent dire: «briser le record». Le sport comme les médias ont été très critiqués pour le niveau et l'intensité de la violence, qui n'est généralement pas physique, qui s'exerce dans le sport et est reproduite ensuite pour le grand public. Au Canada, la popularité de la vidéocassette *Rock'm Sock'm Hockey!*, par exemple, témoigne de l'appétit du public pour la violence dans le sport.

Par ailleurs, les médias exercent un étroit contrôle sur la façon dont le public et souvent même les gens du milieu sportif perçoivent tout ce qui concerne les athlètes. S'il y a harcèlement ou abus sexuels, les médias peuvent tout mettre en œuvre pour obtenir l'information et ils ont joué jusqu'à maintenant un rôle important dans l'éducation des athlètes et du public en général au sujet de tels agissements²⁰. Ainsi, le cas de l'entraîneur Graham James, qui a abusé de jeunes garçons, a reçu une importante couverture médiatique, plus importante toutefois que celui des trois entraîneurs de Colombie-Britannique qui ont abusé de jeunes gymnastes féminines (Rinchart 1996).

7) L'éthique du travail prévaut dans la pratique sportive

Le capitalisme est présent partout dans le sport: dans les salaires, les prix en argent, les budgets des organisations sportives, les collectes de fonds, la construction des sites sportifs, la publicité, le prix des billets, les accessoires inhérents au sport, et ainsi de suite. Le marketing du sport dans les médias et dans la politique avec un petit «p» est une entreprise sexué. Le message symbolique transmis au public est que le sport est généreux, qu'il produit de bons citoyens et citoyennes, des personnes hétérosexuelles et en bonne santé, et qu'il les conserve jeunes. Le sport apparaît comme un domaine où, quand on a la peau blanche et qu'on est de classe moyenne ou moyenne supérieure, on peut réussir. On prétend que le sport est une bonne expérience pour ceux et celles qui s'y adonnent et son image de marque «blanche comme neige» et saine est utilisée pour vendre des produits qui n'ont rien à voir avec le sport²¹.

Le travail en milieu sportif se caractérise par un difficile équilibre à maintenir entre l'amateurisme et le professionnalisme, le bénévolat, la carrière et l'éthique, une rotation quadriennale d'occasions de compétitions et le parrainage comme récompense partielle du succès.

20. Des journalistes comme Mary Hines et Robin Brown (CBC Radio), Mary Jollimore (*Globe and Mail*), John Brown (*St. John's Telegraph*), Wendy Long (*Vancouver Province*) et Lori Ewing (*Calgary Herald*) ont grandement contribué à sensibiliser davantage le public à ce sujet. Cependant, c'est la présentation de trois émissions télédiffusées en 1993 qui a réellement capté l'attention du public canadien: une émission de *Shirley Show* en avril, un *talk show* qui cibait les athlètes de haute performance à la retraite et présentés sous un déguisement; *CBC Primetime* le 8 juillet, qui portait sur le harcèlement sexuel; et l'édition du 2 novembre 1993 de *Fifth Estate*, une émission d'enquêtes journalistiques internationalement respectée, avec Hana Gartner.
21. Récemment, des annonces publicitaires faite à partir d'une personne connue, conçues par McBean, Brossard et Singleton, misaient sur le bon caractère de ces athlètes, sur leur succès comme membres de l'équipe nationale et gagnants de médailles olympiques en 1992 ou en 1994 et sur le fait que le public les reconnaîtrait pour vendre le shampoing *Prêt Plus*.

Comme l'écrit Ann Peel, de l'Association canadienne des athlètes, sans une association internationale des athlètes, les compétiteurs et les compétitrices ont peu ou pas accès aux mécanismes qui régularisent le milieu de travail. Nous prétendons que les athlètes sont une main-d'œuvre volontaire dans un milieu de travail déterminé où ils et elles ont peu de droits et des responsabilités majeures de performance. En outre, nous soutenons que les sept constats politicoculturels exposés plus haut constituent l'envers de la médaille, servent d'abri à la violence et au silence et que, dans le sport, ils contribuent à maintenir et à renforcer les conditions dans lesquelles le harcèlement et l'abus sexuels prospèrent et restent non pénalisés.

Conclusion

Le Canada se présente comme un chef de file mondial dans la défense des droits de la personne et des peuples opprimés. Son leadership est évident dans les positions qui ont été prises pour la promotion d'un sport sans drogue, équitable et accessible aux femmes comme aux hommes. Toutefois, le harcèlement et l'abus sexuels compromettent la qualité de l'expérience sportive de certaines personnes. Par l'entremise de notre enquête, la première jamais menée auprès des athlètes appartenant ou ayant déjà appartenu jusqu'à récemment à des équipes nationales au Canada, nous avons découvert que le harcèlement et l'abus sexuels sont, sans contredit, de sérieux problèmes dans le sport.

Des hommes et des femmes en sont victimes, mais les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être harcelées ou abusées et, dans la majorité des cas, ce sont des hommes qui en sont responsables. L'existence de ce type de violence est un secret de Polichinelle dans le sport; nos résultats statistiques confirment ainsi ce qui était connu de façon anecdotique depuis des années. Toutefois, nos résultats sont extrêmement dérangeants en ce qu'ils révèlent des formes de harcèlement et d'abus sexuels qui sont systématiques et qui sont souvent le fait de personnes détenant un poste d'autorité. Ils montrent aussi le besoin d'enquêter en profondeur au sein de chaque discipline sportive en tenant compte de la spécificité de chacune, et à tous les niveaux de la compétition sportive.

Pour être en mesure de s'engager efficacement dans la prévention du harcèlement et de l'abus sexuels, les organisations sportives doivent d'abord comprendre en quoi consiste la violence dans le sport et la manière dont elle s'exerce en tant que moyen d'acquérir, de conserver ou d'exprimer le pouvoir. Elles doivent aussi reconnaître que ce sont principalement les athlètes qui font les frais de cette violence à l'intérieur du contexte sportif. Le harcèlement et l'abus sexuels ne sont pas les seules formes de violence sexuelle qui existent dans le sport. Cependant, comme ils sont très répandus, c'est l'ensemble des athlètes et particulièrement les athlètes féminines qui font face à la menace ou à l'éventualité de violence à leur égard (Greaves 1995). Les organisations et les institutions sportives doivent donc être informées rapidement des différentes formes de violence existantes et de l'ampleur des préjudices qu'elles causent aux athlètes afin de mettre en place, sans tarder, des stratégies efficaces pour punir les personnes qui commettent de tels actes. (Kirby 1994). Ce qui veut dire qu'elles doivent également reconnaître que leurs propres structures et

procédures sont responsables du déséquilibre du pouvoir qui existe entre les athlètes et les personnes qui commettent des délits sexuels.

Comme le suggèrent les résultats de notre enquête, l'éradication du harcèlement et de l'abus sexuels dans le sport au Canada nécessitera les efforts combinés des athlètes, des organisations sportives et des divers paliers de gouvernement. Lever le voile du silence sur le harcèlement et l'abus sexuels, faire face à la situation, s'y attaquer et y mettre fin, voilà le défi que doivent relever la communauté sportive ainsi que toutes les personnes qui ont à cœur l'avenir du sport et le sort des athlètes au Canada.

Sandra L. Kirby
Département de sociologie
Université de Winnipeg

Lorraine Greaves
Centre de recherche sur la violence
faite aux femmes et aux enfants
London (Ontario)

RÉFÉRENCES

BELLA, L.

1992 *The Christmas Imperative: Leisure, Family and Women's Work*. Halifax, Fernwood Publishing.

BRACKENRIDGE, C.H.

1997a «“He Owned Me Basically...” Women's Experience of Sexual Abuse in Sport», *International Review for the Sociology of Sport*, 32, 2: à paraître.

1997b «Sexual Harassment and Abuse in Sport», in G. Clarke et B. Humberstone, *Researching Women and Sport*. London, Macmillan Press: 126-141.

1996 «Healthy Sport for Healthy Girls? The Role of Parents in Preventing Sexual Abuse in Sport», communication présentée au Pre-Olympic Scientific Congress, Dallas, juillet.

1994 «Fair Play or Fair Game? Child Sexual Abuse in Sport Organisations», *International Review for the Sociology of Sport*, 29, 3: 287-299.

1993 «Sexual Harassment and Abuse in Sport: “It Couldn't Happen Here”», étude non publiée. Royaume-Uni, Cheltenham et Gloucester College of Higher Education.

1990 «Cross-gender Relationships: Myth, Drama or Crisis», *Coaching Focus*, 16.

1987 «Ethical Concerns in Women's Sport», *Coaching Focus*, 6: 5-7.

BRACKENRIDGE, C.H. et S.L. Kirby

1997 «Playing Safe: Assessing the Risk of Sexual Abuse to Elite Child Athletes», *International Review for the Sociology of Sport*, numéro spécial sur le sport chez les jeunes: à paraître.

- BRACKENRIDGE, C.H., D. Summers et D. Woodward
 1995 «Educating for Child Protection in Sport», in L. Lawrence, E. Murdoch et S. Parker (dir.), *Professional and Development Issues in Leisure, Sport and Education*. Brighton, Leisure Studies Association, 56: 167-190.
- CLARK, L. et D. Lewis
 1977 *Rape: The Price of Coercive Sexuality*. Toronto, Women's Press.
- GONSIORREK, J. C. (dir.)
 1995 *Breach of Trust: Sexual Exploitation by Health Care Professionals and Clergy*. London, Sage.
- GREAVES, L.
 1996 *Smoke Screen*. Halifax, Fernwood.
 1995 Communication personnelle, 7 février.
- KIRBY, S.L.
 1995 «Not in My Backyard: Sexual Harassment in Sport», *Canadian Woman Studies/Les Cahiers de la femme*, 15, 4: 58-62.
 1994 «Not in My Back Yard», communication présentée au Commonwealth Games Congress, Victoria.
- KIRBY, S.L. et A. LeRougetel
 1992 *Games Analysis*. Ottawa, CAAWS Occasional Papers.
- LENSKYJ, H.
 1994 *Women, Sport and Physical Activity: Selected Research Themes*. Ontario, Sport Canada.
 1992 «Sexual Harassment: Female Athletes' Experiences and Coaches' Responsibilities», *Sport Science Periodical on Research and Technology in Sport*, 12, 6: B-6.
- LEVINE, N.
 1996 «Freedom or the Sword», étude non publiée. Winnipeg.
- RANDALL, M. et L. Haskell
 1995 *Women's Safety Project*. Ottawa, Report of the National Commission on Violence Against Women and Children.
 1993 *The Women's Safety Project: Changing the Landscape: Ending Violence – Achieving Equality, Final Report of the Panel on Violence Against Women*. Ottawa, Ministry of Supply and Services, pp. A-A5.
- RINCHART, D.
 1996 «Rape Victim's Mother Angry Sports Policy Not Drawn Up», *The Vancouver Sun*, 28 novembre: B1, 2.
- STATISTIQUE CANADA
 1995 *Les femmes au Canada: portrait statistique, rapport*. Ottawa, cat. n° 89-5-3.
 1991 *Canada Census*. Ottawa, Queen's Printer.
- THOMPSON, S.
 1994 *Servicing Sport: The Incorporation of Women's Labour for the Maintenance and Reproduction of a Social Institution*, thèse de doctorat, non publiée. Université de Murdoch.